

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 453/2010 (REACH)

Revision No. 1

Date d'impression 10/07/2015

Date de création 02/02/2015

Date de révision 02/02/2015

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit SUPER CHEMZYME V
Code du produit 1139GX1 (CLP)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Traitement biologique des eaux usées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.
10 place Fulgence Bienvenue
77600 Bussy Saint Georges
Tél: 01.64.44.51.60
Adresse e-mail fratech@nch.com
Site internet www.nc europe.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Ce mélange ne fait pas l'objet d'une classification selon le Règlement (CE) no 1272/2008
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Classification conforme à la directive 67/548/EEC - 1999/45 EC

Ce mélange ne fait pas l'objet d'une classification selon le Règlement (CE) no 1999/45/EC

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548/EEC - 1999/45 EC

Informations supplémentaires concernant le danger (UE)

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

A usage professionnel.

Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	Classification	EU - GHS/CLP	Notes
ISOPROPYL ALCOHOL	67-63-0	200-661-7	01- 2119457558-25	1 - < 3	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Eye Irrit. 2 (H319)	

Ce mélange contient des substances ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires. Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différésSensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessairesAvis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation:.. Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyageMéthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas

raisonnable. Pour les substances.

Composant	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
ISOPROPYL ALCOHOL		STEL: 500 ppm STEL: 1250 mg/m ³ TWA: 400 ppm TWA: 999 mg/m ³	STEL: 400 ppm STEL: 980 mg/m ³	AGW: 200ppm AGW: 500mg/m ³ Peak: 400ppm Peak: 1000mg/m ³ TWA: 200ppm TWA: 500mg/m ³ BGW: 25mg/L	400 ppm STEL; 1000 mg/m ³ STEL 200 ppm TWA; 500 mg/m ³ TWA

Composant	Autriche	Suisse
ISOPROPYL ALCOHOL	STEL: 800 ppm STEL: 2000 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

La ventilation usuelle est normalement suffisante.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 143 - Filtre du type P2/P3.

Protection des mains

Utilisation en trempage ou par immersion; Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Caoutchouc nitrile (0.4 mm). PVC (0.7mm). Gants en néoprène (0.4 mm). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Blanc cassé	Densité	1.04
État physique	Liquide	Solubilité	Soluble dans l'eau
Odeur	Citron	Température d'auto-inflammabilité	Non combustible.
pH	7.25	Viscosité	Fluide
Point/intervalle de fusion	0 °C	Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	100 °C	Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Sans rapport	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	1.3 %
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.		
Limites d'inflammation dans l'air en %	Non applicable.		
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.		
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.		

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Des bases fortes. Oxydants. Agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
ISOPROPYL ALCOHOL	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg (Rabbit)	= 72600 mg/m ³ (Rat) 4 h

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérogène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
ISOPROPYL ALCOHOL	LC50 = 11130 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 9640 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 > 1400000 µg/L Lepomis macrochirus 96 h	= 13299 mg/L 48 h	EC50 > 1000 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h EC50 > 1000 mg/L Desmodesmus subspicatus 96 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour la/les substance (s) du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Composant	log Pow
ISOPROPYL ALCOHOL	0.05

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Nettoyer le récipient avec de l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

19 08 99 Déchets non spécifiés ailleurs

19 08 05 Boues provenant du traitement des eaux usées urbaines

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

Non classé pour le transport de matières dangereuses

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Ce mélange n'est pas classée comme dangereuse selon la directive 1999/45/EC. La directive 2009/2/EC selon la 31^{ème} adaptation de la directive 67/548/EEC (produits dangereux) a été prise en compte.

Tableaux des maladies professionnelles :

Composant	RG
ISOPROPYL ALCOHOL	RG 84

Classification WGK

Classe de danger pour l'eau hebdomadaire (WGK1), Classification selon VwVwS

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

SECTION 16. AUTRES DONNÉES**Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R11 - Facilement inflammable. R36 - Irritant pour les yeux. R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Préparé par Austen Pimm

Date de création 02/02/2015

Date de révision 02/02/2015

Sommaire de la révision

SDS mise-à-jour

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique
DMSO: Sulfoxyde de diméthyle
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques
STEL: Limite d'exposition à court terme
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)
NGV: Moyenne pondérée dans le temps
AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité